

Maîtriser les principes du CSE, entreprises de 11 à 49 salariés

PRÉSENTIEL

SUR-MESURE

INTER ENTREPRISE

Objectif de formation

Maîtriser le mandat d'élu du CSE (son rôle et ses moyens d'action). Connaître le fonctionnement du CSE. Clarifier les différentes attributions des membres élus du CSE. Lister les informations et consultations que l'employeur doit mener devant le CSE.

Programme

Les sources utiles en droit du travail pour exercer votre mandat

Loi, convention collective, accord de branche, accord d'entreprise, règlement intérieur, usages, etc.

Présentation de la nouvelle hiérarchie des normes (Loi El El Khomri et Ordonnances Macron)

S'informer efficacement et savoir où trouver les éléments d'information propres à sa structure et à sa branche professionnelle

Votre principale mission : « veiller au bon respect de l'application du droit du travail dans votre entreprise » : concrètement, comment faire ?

Le fonctionnement du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés

Le président de séance et son rôle

Le nombre d'élus et les heures de délégation

Le calendrier des réunions / Les réunions préparatoires / Les réunions extraordinaires

L'établissement de la note écrite du CSE à destination de l'employeur : les questions à poser

L'organisation des votes / L'affichage auprès des salariés

Le rôle et les attributions des membres du CSE dans un entreprise de 11 à 49 salariés

La présentation des réclamations à l'employeur : sur quelles thématiques et comment les formuler

Les relations avec les collègues salariés : comment solliciter leurs questions et les transcrire en note écrite à l'employeur

Les informations et consultations obligatoires de la part de l'employeur vis à vis du CSE (la distinction information/les modalités de consultation)

Les délais de réponse du CSE

La base des données économiques, sociales et environnementales (BDESE)

Les informations ponctuelles et périodiques du CSE

Le pouvoir de négociation d'accord du CSE (conditions, thématiques)

La prévention des risques : contribuer à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise

Les enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel

Les moyens d'action

La liberté de circulation / Les heures de délégation

Les accès aux documents internes de l'entreprise

La saisie de l'inspecteur du travail

La protection des élus et leurs responsabilités

La protection

La personnalité civile du CSE

Le délit d'entrave par l'employeur

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Membres du CSE.

Durée

1 Jour dont 7 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

440 € par stagiaire

Adresse

**Saint Brieuc - CCI
Formation**

16 rue de Guernesey,
22000 Saint-Brieuc

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/cotes-armor>

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun pré-requis

→ **Niveau d'entrée** : Sans niveau spécifique

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Mettre en place les bonnes pratiques du CSE avec l'employeur. Etre acteur de vos réunions CSE. Favoriser un dialogue social pertinent.

► PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité évaluation des éléments acquis en fin de formation

Modalités pédagogiques

Alternance de théorie et de cas pratiques

Date et mise à jour des informations : 07/07/2026

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

Les sessions



Saint-Brieuc

- 5 octobre 2026
- Groupe & individuel : solutions personnalisées sur demande
- Inscription sur liste d'attente : contactez nous

Contact



PÔLE FORMATION CONTINUE Saint Brieuc

fc@cotesdarmor.cci.fr

CCI Formation Côtes d'Armor - N° SIRET 182 200 055 000 16 - N° d'activité 5322P001722

16 rue de Guernesey, - 22000 Saint-Brieuc

Tél. : 02 96 78 70 34 - formation@cotesdarmor.cci.fr - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/cotes-armor>

